

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 12 Décembre 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine Guyot, 1ère Vice-Présidente.

Date convocation : 06 Décembre 2023. **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, **Excusés :** AUGER Catherine, COLAS David (pouvoir à Vincent M.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), JOACHIM Mélanie, LEROY Anne, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Régine (pouvoir à Martin M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Gateau M.), SIMONNET Pascale, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, **Secrétaire de séance :** SCHWARZ François **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36

24. SDMA : Convention relative à l'accueil des habitants de la commune de Sauvigny les Bois sur la déchetterie d'Imphy

Une convention du 25 mai 2018 lie la CCSN au Sycdom de St-Pierre-le-Moûtier pour permettre l'accès à la déchetterie d'Imphy aux habitants de Sauvigny les Bois.

Les conditions sont les suivantes : **10€** par habitant pour 12 passages par an.

Le Sycdom souhaite renouveler cette convention pour les prochaines années.

Aujourd'hui le coût de 10 euros par habitant n'est plus en adéquation avec le coût réel de fonctionnement, d'acheminement et de traitement des déchets. Le coût réel pour la CCSN selon la matrice des coûts et la fréquentation 2022 des habitants de Sauvigny les bois est de 25 920 euros par an.

Il convient par conséquent, pour couvrir les coûts réels de cette prestation, de réévaluer le coût par habitant 2024 à 18 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** la nouvelle tarification et d'autoriser la Présidente à signer ladite convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, le 12 Décembre 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 14/12/2023

Et de la publication le 14/12/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY